



Embarquez  
à bord du CNAEMO  
Au coeur du milieu ouvert...

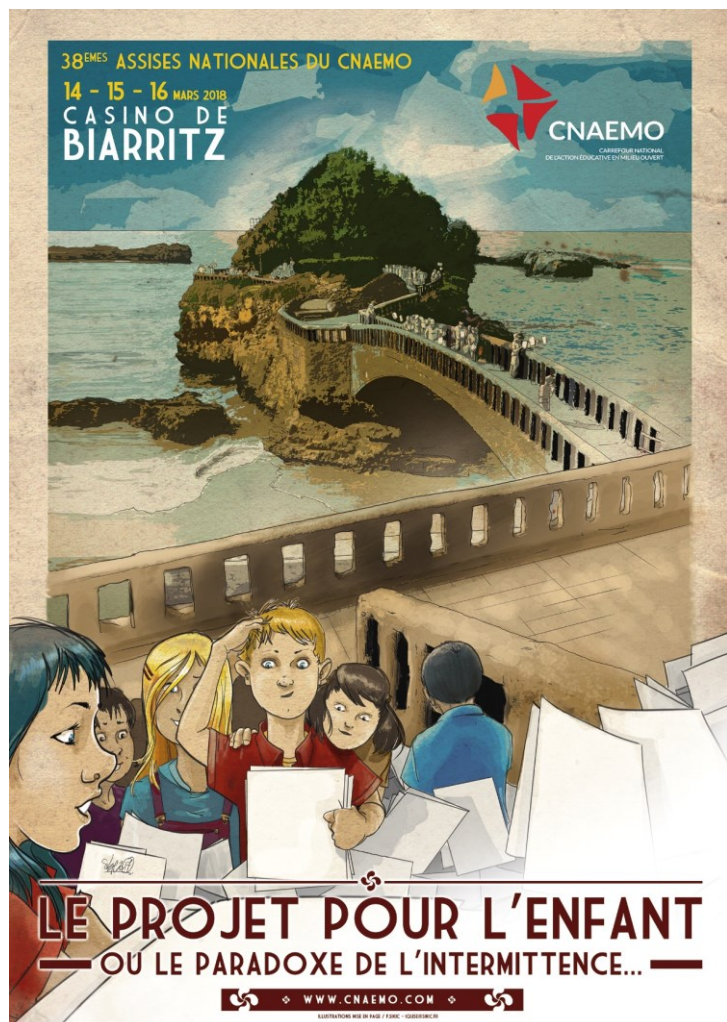


Partager Débattre Organiser Innover Créer Transmettre... Partager Débattre Organiser Innover Créer Transmettre...

Communiqué de presse  
02/11/2017



**LES 38<sup>EMES</sup> ASSISES NATIONALES DU CNAEMO EN 2018, C'EST  
A BIARRITZ QUE ÇA SE PASSE !  
14, 15 et 16 mars 2018  
CASINO MUNICIPAL DE BIARRITZ...  
« LE PROJET POUR L'ENFANT  
ou le paradoxe de l'intermittence... »**



**Contacts Presse**

Siège CNAEMO : 54, rue des Eaux – 59 000 Lille

**Sandrine DAUTIGNY** – Déléguée générale

Tel : 06.27.95.29.86

E-mail : [sdautigny@cnaemo.com](mailto:sdautigny@cnaemo.com)

**Jean-Pierre MAHIER** – Administrateur, Responsable

Commission Assises

Tel : 06. 83.50.37.81

E-mail : [jean-pierre.mahier@adaea-27.com](mailto:jean-pierre.mahier@adaea-27.com)

## LES 38<sup>EMES</sup> ASSISES NATIONALES DU CNAEMO EN 2018, C'EST A BIARRITZ QUE ÇA SE PASSE !

### « LE PROJET POUR L'ENFANT ou le paradoxe de l'intermittence... »

Chaque année et ce, depuis 37 ans, le CNAEMO rassemble plus de 900 personnes professionnelles du champ de la Protection de l'Enfance et particulièrement de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et de l'Aide Éducative à Domicile (AED) lors de ses assises annuelles...

**Les 14, 15 et 16 mars 2018, c'est au Casino Municipal de Biarritz, que le CNAEMO vous invite à participer à ses 38<sup>èmes</sup> Assises Nationales, un événement incontournable et unique sur le thème du projet pour l'enfant...**

#### LA THEMATIQUE

*« Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits... »*, telle est la nouvelle visée de la protection de l'enfance instituée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, définie jusqu'alors comme un soutien à la fonction parentale. La loi précise une disposition de 2007 à savoir que *« chaque enfant doit bénéficier d'un projet élaboré pour lui »* visant à répondre à ses besoins, à lui assurer une stabilité de vie, à tenir compte de ses liens affectifs et à se préoccuper de son devenir lorsqu'il atteint la majorité.

A l'instar des obligations faites aux parents, **le dispositif de protection de l'enfance doit, depuis 2016, garantir la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants qu'il accompagne, les satisfaire et respecter leurs droits.** Est-ce à dire que les dispositions législatives antérieures étaient insuffisantes ? Les besoins des enfants, pourtant fondamentaux, et leurs droits étaient-ils négligés par le dispositif de protection de l'enfance ? Ou assiste-t-on à un nouveau mouvement de balancier, propre au secteur, entre droits des parents et besoins des enfants ? Au-delà, la loi semble poursuivre un autre but : celui de préciser très concrètement les attendus de la protection de l'enfance et de rendre plus pragmatique l'ensemble du dispositif.

**Le projet pour l'enfant est l'outil à disposition des intervenants pour se (re)centrer sur la situation et les besoins de l'enfant.** Identifiées comme tels, la stabilité du parcours en protection de l'enfance, la cohérence des décisions et des interventions des services, la prise en compte de la réalité de ses liens affectifs guideront nécessairement l'élaboration du PPE.

Peu mis en œuvre par les départements depuis 2007, le PPE est l'une des mesures phares de la loi de 2016, en témoigne le décret d'application qui lui est consacré ; pourtant, le PPE conserve des zones d'incertitudes quant à ses modalités de mise en œuvre par le chef de file de la protection de l'enfance mais aussi quant à ses opérateurs, ses garants, son contenu et ses effets...

Pour ses Assises Nationales 2018, le CNAEMO prend résolument le parti d'interroger durant ces trois jours, **les notions de parcours, de projet et de stabilité en s'appuyant sur des débats, des réflexions, des échanges et des analyses portées par des intervenants issus de divers champs de compétences.** Non pas dans l'absolu, mais

à la lumière des travaux engagés sur les besoins fondamentaux des enfants, de la réalité des pratiques et du regard des personnes accompagnées... ce n'est qu'ainsi qu'il pourra continuer d'interpeller les acteurs pour avancer ensemble vers une protection de l'enfance toujours plus juste.

C'est également l'occasion pour le CNAEMO de transmettre ses 3 positions journalistiques relatives à l'évolution et aux changements du champ du social en Protection de l'Enfance survenus au cours de l'année. Et pour les 900 professionnels attendus de l'AEMO, de l'AED et plus largement du champ de la Protection de l'Enfance, c'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse qu'ils peuvent se réunir, se nourrir et confronter leurs idées et leurs pratiques.

## INFOS PRATIQUES DES ASSISES NATIONALES 2017 DU CNAEMO...

### Secrétariat des 38<sup>èmes</sup> Assises Nationales du CNAEMO

SEAPB 64

14 chemin Bellevue – 64100 Bayonne

Tél : 02. 51. 79. 16. 18

E-mail : [assisescnaemo2018@seapb.asso.fr](mailto:assisescnaemo2018@seapb.asso.fr)

INSCRIPTION – Facile et rapide seulement en quatre étapes en vous connectant à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017 sur [www.cnaemo.com](http://www.cnaemo.com) Rubrique Billetterie !

### Rubrique Assises

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, venez-vous inscrire en direct sur [www.cnaemo.com](http://www.cnaemo.com)

## TARIFS

L'inscription comprend l'entrée aux 3 JOURS des Assises Nationales du CNAEMO et les repas du midi des 14 et 15 mars 2018. **(Paiement avec l'inscription en ligne, sauf si convention) – Date limite d'inscription : 28 février 2018.**

**Attention :** Le tarif adhérent est réservé aux salariés des associations adhérentes en 2017. Les adhérents travaillant dans une structure non-adhérente au CNAEMO en 2017 ne peuvent pas bénéficier de ce tarif préférentiel.

	avant le 15/01/2018	Après le 15/01/2018
# Adhérent	335€	365€
# Non adhérent	365€	395€
# Soirée festive du jeudi 15 mars 2018 : 35€ (paiement obligatoire avec l'inscription)		